



4100, rue Molson, bureau 100  
Montréal (Québec) H1Y 3N1  
CANADA

Téléphone : +1 514 272 2175  
Télécopieur : +1 514 272 0410  
[www.gl-garradhassan.com](http://www.gl-garradhassan.com)

Montréal, le 14 avril 2011

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Objet : Rectifications sur les mémoires déposés à la Commission  
Parc éolien de Saint-Valentin**

---

Monsieur le président,

Veillez trouver-ci-joint les rectifications que nous aimerions apportées aux mémoires déposés à la Commission. Ce document regroupe les réponses fournies par une équipe de consultants spécialistes des firmes Enviro-Science et GL Garrad Hassan, ainsi que les réponses du promoteur Venterre.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Julie Venne, M.ATDR  
Chargée de projet et Aménagiste  
Environnement et permis

p.j. Rectifications aux mémoires (12 pages)

## 1 RECTIFICATIONS – TABLEAU SOMMAIRE

#Mémoire	Individu/Groupe	Faits mentionnés	RECTIFICATIONS APPORTÉES
DM31.1	Mme Raymonde Blanchette	Divers faits mentionnés sur les efforts d'inventaire, les résultats des inventaires, etc.	Page 1 paragraphe 2  Venterre voudrait corriger l'information stipulant que la station d'échantillonnage numéro 3 ait été installée à la demande de Madame Raymonde Blanchette. La localisation de cette station d'enregistrement des chiroptères a été choisie par la biologiste d'Enviro science car il s'agissait d'un habitat potentiel pour la présence de chiroptère.

#Mémoire	Individu/Groupe	Faits mentionnés	RECTIFICATIONS APPORTÉES
DM140.1	Groupe éolien UQAR	« Les pales d'éoliennes sont considérées comme du matériel dangereux, non accepté dans les centres d'enfouissement. »	Les pales d'une éolienne sont composées de résine de bois époxydique renforcé de fibre de verre. La fibre de verre des pales ne pouvant pas être recyclée, mais il est prévu de déchiqueter ces composantes et de les déposer dans des sites d'enfouissement selon les règlements en vigueur.
DM57	Nina Pierpont	Plaintes et confidentialité	Durant sa présentation Nina Pierpont a affirmé que les gens ne pouvaient pas porter plainte à cause de clauses de confidentialité. Cette affirmation est fausse dans le cas du Parc éolien de Saint-Valentin. La clause de confidentialité a été introduite au contrat d'option dans le contexte d'un projet éolien en développement qui serait éventuellement soumis à l'appel d'offre d'Hydro-Québec. Ainsi, par l'entremise de cette clause, l'initiateur du projet à l'époque demandait aux propriétaires de garder l'entente et les modalités financières confidentielles afin de permettre au projet d'être compétitif. En aucun cas une clause de confidentialité empêcherait les propriétaires avec lesquels Venterre a une entente de faire une plainte

#Mémoire	Individu/Groupe	Faits mentionnés	RECTIFICATIONS APPORTÉES
			concernant le projet.
DM 154	Dominic Sénécal		Voir ci-dessous
DM153	UPA Saint-Jean Valleyfield;	page 9 Mention du nombre d'hectares affectés par le projet (19 hectares)	Nous aimerions corriger l'affirmation à l'effet qu'il y aurait un retrait définitif de 19 hectares de terres agricoles, et ce, de manière permanente. Bien que la demande à la CPTAQ soit de 19 hectares de superficie, cette demande est valide pour le terme du contrat avec Hydro-Québec et est donc temporaire. Enfin, la superficie demandée à la CPTAQ inclue également la superficie d'emprise de routes déjà existantes. Par conséquent, le changement d'usage réel sera inférieur à 9 hectares.

## 2 RECTIFICATIONS – RÉPONSES DÉTAILLÉES

### 2.1 DM154 – Mémoire de Dominic Sénécal

#### DESCRIPTION FLORISTIQUE

Page 2, paragraphe 5

Les informations colligées dans cette base de données ne s'appuient pas seulement sur les inventaires de terrain effectués dans le secteur, mais aussi sur des observations ponctuelles par des citoyens.

Page 3, paragraphe 2

Des inventaires complémentaires ont été réalisés à l'été 2009 pour répondre à un changement dans le plan d'implantation des éoliennes. Ce sont donc trois jours de validation de terrain à deux personnes qui ont été effectués.

Page 3, paragraphe 2; page 4, paragraphe 1; page 14, paragraphe 2

Depuis les améliorations au plan d'implantation des éoliennes et des chemins d'accès, il est à noter qu'aucune infrastructure n'est implantée dans un milieu naturel et ne nécessitera de déboisement. L'ensemble des aménagements sera exclusivement localisé dans des champs en monoculture, principalement de soya et de maïs.

Page 4, paragraphe 4

La tourbière de St-Valentin, telle que décrite dans l'étude du Groupe de Recherche en Écologie Forestière Interuniversitaire (2004), est située à l'extérieur du domaine du parc éolien. Il est important de considérer que TransAlta, suite à la prise de connaissance de la présence d'une tourbière au nord de leur domaine éolien, a entrepris des démarches pour caractériser et conserver cette tourbière.

La disposition des éoliennes de l'annexe E date du 04/12 /2008. Depuis, l'éolienne 13 a été réimplantée et les deux seules éoliennes restant sur le bord du boisé (4 et 16) ont été déplacées de 30 m vers l'extérieur de la bordure. Il est à noter que les éoliennes 4 et 16 sont aujourd'hui respectivement numérotées 7 et 18. Ces modifications peuvent être consultées sur la carte 2.2-3 A2.1 du volume 5 (PR 5.2.1), dans les volumes 6 (PR 5.3.1), 7 (PR 5.4.1) de l'étude d'impact et dans le résumé du projet (PR 3.4).

Page 8 paragraphe 1 à 3

Le consultant a eu recours à la banque de donnée de l'ÉPOQ sur les espèces à statut précaire pour bonifier les observations qui ont été faites sur le terrain et non en remplacement de celle-ci.

Page 8 paragraphe 4

L'utilisation des données du projet de St-Rémi a été demandée par Environnement Canada et le MDDEP. Comme il s'agit de données récoltées de façon scientifique sur un territoire connexe possédant des caractéristiques similaires à celui de St-Valentin, il est tout à fait valable d'utiliser celles-ci pour bonifier et comparer les données des inventaires effectués à St-Valentin. Dans le processus d'évaluation des impacts on suggère d'utiliser des données provenant de sites témoins beaucoup plus éloignés (Saint-Anne de Bellevue et Saint-Stanislas-de-Kosta) que les projets voisins pour comparer nos résultats. En conséquence, et puisqu'elles sont du domaine public, il était tout à fait pertinent d'utiliser ces données.

## CHIROPTÈRES

Page 11, paragraphe 4

La position des éoliennes a déjà été repensée et les éoliennes ont été déplacées de 30m vers l'extérieur du boisé pour éviter de causer des impacts.